

Prix Vedrarias Musique 2022

REGLEMENT

1- Dans le désir de soutenir, encourager la création musicale et contribuer à sa diffusion, la ville de Verrières-le-Buisson, organise un concours de composition dénommé : **Prix Vedrarias Musique**. Son cadre d'expression est la musique de chambre. La formation instrumentale est redéfinie à chaque édition.

2 - Le **Prix Vedrarias Musique** se décline en deux étapes successives :

- La sélection à huis-clos par le jury de trois œuvres en vue de leur interprétation lors de la finale.
- La finale publique avec l'interprétation, par l'ensemble partenaire de l'édition, des œuvres sélectionnées suivie de la remise des Prix du Jury et du Public.

3 - Le **Prix Vedrarias Musique 2022** est dédié au

Trio de clarinettes

4 - Instrumentation :

- L'œuvre sera écrite pour un Trio de clarinettes
- L'instrumentation des 3 voix est imposée dans la formation traditionnelle :

Clarinette piccolo en mib

Clarinette en sib

Clarinette basse en sib

- Pour toute demande de renseignement sur le concours, les instruments ou tout autre objet, veuillez adresser celle-ci par courriel au site du concours afin de garantir l'anonymat du jury, réponse dans les meilleurs délais.

5 - Durée de l'œuvre :

Celle-ci devra impérativement être comprise entre **7 et 8 minutes**.

En deçà ou au-delà de cette durée l'œuvre sera exclue de la compétition.

6 - Le langage, la forme et le style de l'œuvre sont libres. L'œuvre peut se diviser en plusieurs parties. La proposition consiste à valoriser cette formation instrumentale, comment celle-ci peut-elle inspirer, motiver un créateur contemporain dans son langage propre, s'inclure dans son actuel projet personnel de compositeur ? Le jury appréciera la capacité du candidat à savoir exploiter les ressources propres à un tel ensemble instrumental, ses spécificités, ses timbres, ses modes de jeu, mais tout autant à savoir structurer sa pensée, faire preuve d'originalité, de créativité, de cohérence, de maîtrise de son invention.

7 - Le concours est ouvert aux compositeurs de toute nationalité sans limite d'âge ni de résidence. Le droit d'inscription est de 20 euros. Quel que soit son lieu de résidence (France ou étranger), l'organisateur ne peut prendre en charge les frais d'acheminement du candidat.

8 - Le candidat ne peut présenter qu'une seule œuvre. **Celle-ci doit être originale, inédite et ne jamais avoir été jouée**. Tout arrangement d'œuvres existantes est rigoureusement interdit. Tant qu'elle est lice, l'œuvre présentée doit être libre de droit (TV, radio...) et non encore éditée à la date du concours.

9 - La participation au concours sera précédée d'une inscription administrative destinée à faciliter l'organisation du concours, elle devra être adressée entre **le 1^{er} juillet et le 19 novembre 2022 minuit** à l'adresse du concours figurant en page 2. Cet envoi postal comprendra le formulaire d'inscription dûment complété accompagné d'un CV et du règlement des droits d'inscription. Par cette inscription le candidat s'engage à adresser sa partition selon les modalités exposées au § 10.

10 - Le candidat fera parvenir par courrier à l'adresse du concours figurant en bas de page et par tout moyen à sa convenance **avant le 19 novembre 2022 minuit** :

- La partition réalisée au moyen d'un logiciel d'édition musicale (imprimée au format A4 en 3 exemplaires).

- Si possible 1 copie de la version « originale » manuscrite quand cela correspond à la démarche créatrice de son auteur.
- La fiche de présentation détaillée de l'œuvre, celle-ci doit rester anonyme.
- Une clé USB comprenant : la partition au format PDF, une version audio synthétique issue du logiciel d'édition, type fichier mp3 ou autre.

11 - Afin de préserver l'anonymat, le candidat ne mentionnera que le titre de l'œuvre et sa durée en tête de la partition. L'organisateur y apposera le numéro d'identification après la date limite de réception figurant au § 10.

12 - Les candidats retenus pour la finale en seront informés fin novembre 2022.

Ils devront fournir **avant le 6 décembre à l'adresse courriel qui leur sera communiquée** le matériel complet **au format pdf** rigoureusement conforme à la partition déposée pour le 1^{er} tour. Ils seront ensuite mis en relation avec les interprètes pour un suivi du travail puis conviés à une répétition de travail.

13 - Lors de la finale publique **le dimanche 22 janvier 2023 à 16h**, les trois œuvres retenues seront interprétées par le quatuor partenaire, dans un ordre tiré au sort. La finale publique sera enregistrée à seule fin d'archive sonore pour le concours et pour les lauréats qui recevront ultérieurement au format de leur choix une copie de l'enregistrement.

14 - Les récompenses décernées seront :

Le Prix Vedrarias du Jury d'une valeur de 700 euros.

Le Prix Vedrarias du Public d'une valeur de 400 euros.

15 - Le jury se réserve le droit, le cas échéant, de ne pas décerner l'intégralité des prix.

16 - Le lauréat du Prix du Jury ne pourra participer aux éditions suivantes du concours. Il sera convié à participer au jury d'une future édition.

17 - L'œuvre primée devra porter la mention « **Prix Vedrarias Musique du Jury et/ou du Public 2022** » pour toute diffusion sous quelque forme que ce soit.

CALENDRIER DE L'EDITION 2022

- **Du 1^{er} juillet au 19 novembre 2022 minuit** : réception du dossier d'inscription (fiche de renseignement et droit d'inscription)
- **19 novembre 2022 minuit** : date limite de réception des partitions, quel que soit le mode d'acheminement, à l'adresse suivante :

PRIX VEDRARIAS MUSIQUE 2022

Boite 35

Hôtel de Ville - Place Charles de Gaulle

91370 Verrières-le-Buisson

- **Fin-novembre 2022** : sélection anonyme par le jury, à huis clos, des trois œuvres et communication aux candidats des résultats par mail.
- **6 décembre 2022** : limite de réception des partitions destinées aux interprètes.
- **Dimanche 22 janvier 2023 à 16h** : à Verrières-le-Buisson, Espace Bernard Mantiene, finale publique avec interprétation des œuvres finalistes. Après la délibération du jury, le vote du public à bulletin secret, et le récital du trio partenaire, il sera procédé à la remise des prix aux lauréats.

Pour tout renseignement :

contact@vedrarias-musique.org